



Paris, le 18 décembre 2008

RECOMMANDATIONS AFEP-MEDEF - 2008

Lors de sa réunion du 17 décembre 2008, le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations de l'Association Française des Entreprise Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) d'octobre 2008 relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Après délibération, il a décidé d'appliquer l'ensemble des recommandations de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 sur le gouvernement d'entreprise et de janvier 2007 et d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées.

Le Conseil d'administration confirme, conformément aux dispositions de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008 transposant la directive 2006/46/CE du Parlement Européen du 14 juin 2006, que les recommandations de l'AFEP et du MEDEF constituent le code de gouvernement d'entreprise auquel GFI Informatique se réfère volontairement pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.